



APPEL À CANDIDATURE 2022

Candidatures à déposer en ligne sur candidatures.adagp.fr

Jusqu'au 20 février 2023 à 14h

Bourse Dynamo !

Afin d'encourager les artistes émergents et de faciliter leur mise en relation avec le monde professionnel, la Bourse Dynamo ! a été mise en place pour récompenser un duo constitué d'un designer d'une part et d'une structure professionnelle d'autre part pour un projet innovant sur le plan social ou environnemental.

Quelle est la dotation de la Bourse ?

Le designer lauréat recevra une bourse de 4 000 € (quatre mille euros) et une enveloppe de 5 000 € (cinq mille euros) pour réaliser un prototype, une maquette.

Qui peut déposer une demande ?

Un binôme composé :

- D'un designer (ou d'un groupe de designers) professionnel de la scène française (travaillant ou résidant en France depuis au moins 5 ans ou de nationalité française vivant à l'étranger), en début de carrière (maximum 5 ans d'activité professionnelle) ;
- D'une association, d'une entreprise, de toute structure professionnelle qui n'a pas une activité de production, de recherche ou de diffusion.

Pour quel type de projet ?

Cette bourse de création s'inscrit dans les grands chantiers de notre société : consommation responsable, économie circulaire, mobilité durable, soins à la personne, égalité des chances, redynamisation des territoires ; et ainsi permet l'émergence de projets novateurs dans les secteurs du Design objet, Design graphique et multimédia, Design textile et matière, Design vêtement et Architecture d'intérieur.

Quelles sont les modalités de candidature ?

Chaque binôme doit déposer un dossier de candidature en langue française. La démarche à suivre est disponible [via ce lien](#)

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- Une note d'intention co-signée par le designer et le représentant de la structure présentant le projet et ce qui a motivé la création du binôme (2 pages maximum) ;
- Un CV du designer avec un lien vers un site internet (2 pages maximum) ;
- Une attestation du designer ;
- Une présentation de la structure professionnelle (2 pages maximum) ;
- Une attestation de la structure s'engageant à collaborer avec le designer.

Quelles sont les étapes de la sélection ?

Étape 1 : Présélection de 3 binômes parmi les dossiers déposés

Étape 2 : Envoi d'éléments complémentaires par les 3 binômes présélectionnés

Cet envoi comprend les éléments suivants :

- Un descriptif du projet (5 pages maximum) en précisant le rôle du ou des designers et celui de la structure ;
- Des visuels du projet sous forme de maquette, croquis, vidéo ou photos ;
- Un calendrier de réalisation du projet ;
- Un budget prévisionnel détaillé pour la réalisation du prototype.

Chacun des trois binômes présélectionnés est défrayé à hauteur de 1 000 € (mille euros) pour la réalisation du dossier complémentaire.

Étape 3 : Présentation orale des projets pour les 3 binômes présélectionnés

Étape 4 : Désignation du binôme lauréat

Calendrier de l'appel à candidatures

- Lancement de l'appel à candidatures : 29 novembre 2022
- Date limite de réception des dossiers : 20 février 2023 à 14h
- Annonce des 3 binômes présélectionnés : 10 mars 2023
- Remise des éléments complémentaires : 9 mai 2023
- Réunion du jury et désignation du binôme lauréat : fin mai 2023

Candidatures à déposer en ligne :

https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com_emundus&view=programme&cid=9&Itemid=1531

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : dynamo@adagp.fr